



Le Jeudi 12 mars 2015

**MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400**

☎ 02 98 68 53 49    📠 02 98 68 55 89

E-mail : [mairie.plougourvest@wanadoo.fr](mailto:mairie.plougourvest@wanadoo.fr)

**- Compte-rendu du Conseil Municipal -**

*Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 12 mars 2015 à 18h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, Gilles KERMORGANT, trésorier de la commune et en présence de tous les conseillers municipaux.*

**«APPROBATION DES BUDGETS COMMUNAUX 2015»**

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Maryse BRETON, Secrétaire de Séance.

- **1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte-rendu de la réunion du mardi 17 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **2/ Budget Assainissement**

L'excédent 2014 de 16 892 € est affecté au Budget Primitif 2015. La section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 892 €. Vote unanime du conseil.

- **3/ Budget de la commune**

A l'unanimité des membres du conseil, l'excédent de fonctionnement de 2014 est affecté comme suit :

- 150 000€ sont conservés en recettes de fonctionnement
- 230 028 € sont affectés en recettes d'investissement

Le Budget Primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en Fonctionnement à 902 064 €
- en Investissement à 1 453 591 €

Les principales recettes de fonctionnement proviennent des dotations et participations (250 302 €) et du produit des impôts locaux (385 812 €).

En investissement, les principales recettes proviennent de l'excédent 2014 reporté (835 494 €), de l'excédent de fonctionnement 2014 (230 028 €), du virement de la section de fonctionnement et des subventions.

Les principales dépenses d'investissement sont la construction du Pôle Enfance - Jeunesse, de la structure Multisports, le programme de voirie 2015 (à définir) et les différentes acquisitions foncières et de matériel. Vote unanime du conseil.

- **4/ Vote des Taux d'imposition des Taxes locales directes pour 2015**

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2015. Ils se présentent comme suit :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>14,49 %</b>
<b>Taxe foncière bâtie :</b>	<b>20,20 %</b>
<b>Taxe foncière non-bâtie :</b>	<b>42,15 %</b>

Le produit fiscal attendu s'élève à 385 812 €. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, votent les taux d'imposition pour 2015.

- **5/ Mise en place d'une servitude de passage pour l'accès au Pôle Enfance**

Pour accéder à la parcelle devant accueillir le Pôle Enfance - Jeunesse, près de l'école, il est prévu une servitude de passage entre la commune et l'école.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à faire rédiger l'acte et à le signer auprès de Maître Matthieu PRIGENT, notaire à Landivisiau.

- **6/ Création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)**

Afin de faire face aux besoins d'entretien des espaces verts et des locaux communaux, le conseil, à l'unanimité, décide la création d'un poste en CAE d'une durée de 20 heures / semaine pour un an renouvelable.

- **7/ Travaux d'enrobés sur la structure Multisports**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la nécessité d'enrober la structure multisports. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise COLAS basée à Morlaix (entreprise moins disante) pour les travaux d'enrobés de la structure située rue du Stade près du Centre d'Activités.

- **8/ Demande de subvention pour l'acquisition d'un mini bus pour le CLSH**

Monsieur le Maire expose le projet de l'association Familles Rurales de Bodilis - Plougar - Plougourvest qui envisage l'acquisition d'un fourgon de transport de 9 places pour le centre de loisirs.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent l'association Familles Rurales de Bodilis - Plougar - Plougourvest, à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour le projet cité.

*La Séance est levée à 18h45.*